

Le renseignement économique militaire en France à partir de 1916

Impératifs stratégiques et économie de guerre

Emmanuelle Braud



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/rha/4232>

ISBN : 978-2-8218-0496-8

ISSN : 1965-0779

Éditeur

Service historique de la Défense

Édition imprimée

Date de publication : 15 mars 2006

Pagination : 84-93

ISSN : 0035-3299

Référence électronique

Emmanuelle Braud, « Le renseignement économique militaire en France à partir de 1916 », *Revue historique des armées* [En ligne], 242 | 2006, mis en ligne le 26 novembre 2008, consulté le 14 novembre 2019. URL : <http://journals.openedition.org/rha/4232>

Ce document a été généré automatiquement le 14 novembre 2019.

© Revue historique des armées

Le renseignement économique militaire en France à partir de 1916

Impératifs stratégiques et économie de guerre

Emmanuelle Braud

- ¹ En 1916, la France est désormais ancrée dans une guerre longue. Cette épreuve de force militaire autant qu'économique ¹ entraîne la mobilisation totale de l'économie des pays belligérants, l'établissement d'un régime d'exception ² et le développement d'un étatsisme économique ³, contraire au libéralisme alors en cour. Dans cet état de crise, et pour répondre à de nouveaux impératifs stratégiques, émerge une nouvelle façon de penser et de pratiquer la guerre, dans laquelle les objectifs militaires et économiques se trouvent étroitement imbriqués.
- ² Afin de permettre l'application d'un programme de guerre économique progressivement défini à partir de 1915, de nouveaux organes et instruments de guerre sont institués. Pour le haut commandement ⁴, l'implication est nécessaire et évidente : « *Le commandement s'est rapidement rendu compte que l'offensive militaire était inséparable de l'offensive économique et que pour donner à cette dernière son plein rendement, il était indispensable qu'il y participât.* » ⁵ À partir de ce constat s'élabore un outil qui va se révéler particulièrement efficace dans le cadre du blocus des puissances centrales par les Alliés, celui de la pratique du renseignement économique militaire ⁶.
- ³ Sa mise en œuvre se heurte pourtant aux conflits de compétences et d'attributions, provoqués, tant par l'absence de direction de la guerre économique que par le foisonnement d'organes ministériels en charge de la question. Le renseignement économique devient dès lors un outil de pouvoir qui permet à l'état-major de l'armée (EMA) d'orienter les mesures de blocus en fonction de ses objectifs, d'autant que ses prolongements pour le temps de paix sont perçus dès 1916. Cette année représente en effet un tournant clé dans l'intervention de l'État et dans la réévaluation de sa politique de guerre économique, notamment parce qu'à partir de cette date, les buts de guerre français comportent une composante économique majeure « *très étroitement liée aux problèmes stratégiques et économiques nés avec la guerre* » ⁷. Créé pour les besoins de la défense nationale et légitimé dans le cadre d'une guerre défensive, ce renseignement

économique exploité par les militaires contribue progressivement à l'offensive commerciale et économique décidée à partir de 1916.

L'État face à la guerre totale

- 4 L'une des manifestations de cette guerre totale réside dans un changement de la nature même de la guerre pour laquelle ni les événements guerriers, ni les relations internationales ne constituent l'essentiel. La guerre se gagne ou se perd désormais sur les fronts économiques et sociaux et non seulement militaires, même si la primauté de l'objectif militaire détermine toujours les objectifs économiques⁸. Face à ce nouveau type de lutte, l'efficacité de la mobilisation nationale devient le gage de la victoire et la mobilisation économique est le premier défi à relever pour la poursuite de la guerre. Pour les principaux pays belligérants, elle est totale⁹.
- 5 L'interruption immédiate du fonctionnement normal de l'économie de marché engendre une désorganisation de la vie économique¹⁰ qui atteint toutes les branches de l'activité productrice, depuis les transports, les échanges et la production, jusqu'à la consommation et les finances publiques. La pénurie de main-d'œuvre provoquée par la mobilisation entraîne en France le chômage dans l'industrie et le commerce, ainsi que la chute de la production. De nombreuses entreprises doivent fermer. Au mois d'août 1914, sur cent établissements fonctionnant avant-guerre, il n'en reste plus que quarante-cinq à cinquante ouverts¹¹. Toutes ces entraves liées à la guerre entraînent rapidement le manque de matières premières et aggravent, en particulier, la pénurie de charbon, matière de première nécessité pour la marche des établissements industriels. La France importait, avant-guerre, plus du tiers de sa consommation et l'envahissement partiel des mines françaises par l'ennemi a notablement accru le déficit¹². Ce problème est à l'origine d'une crise énergétique qui s'annonce grave.
- 6 L'État est mal préparé à la gestion des perturbations économiques. Ce sont donc des mesures d'urgence qui sont prises au début du conflit. La guerre d'usure s'aggravant, l'État doit improviser la mobilisation économique et parer aux besoins les plus importants, notamment ceux de l'armement et du ravitaillement. Cette intervention de l'État répond à la nécessité d'assurer, en dépit des goulets d'étranglement et pénuries de toute nature, la poursuite de la guerre et le maintien des activités vitales, d'autant que la guerre a révélé l'interdépendance des économies d'Europe occidentale. Les Alliés importaient d'Allemagne des produits métallurgiques, chimiques, électriques et optiques et, si le point faible de la Grande-Bretagne et de l'Allemagne réside dans leur dépendance alimentaire, en France, le charbon manque.
- 7 L'État procède donc par improvisations successives¹³. Il réquisitionne, passe commande auprès de grandes sociétés, accorde des crédits considérables afin d'aider la reconversion des usines métallurgiques vers la production d'armement. Il s'improvise statisticien¹⁴ en se préoccupant des conséquences de la guerre sur la production industrielle. Il crée, par le décret du 6 août 1914, une commission chargée de réunir les informations concernant les ressources disponibles de l'industrie au point de vue du travail et les ressources alimentaires qu'il est possible de se procurer hors de France. Le décret du 8 septembre organise, sous l'autorité du ministre du Commerce, le service du ravitaillement pour l'alimentation civile avec pour mission de rechercher et d'évaluer les ressources existantes en denrées et marchandises essentielles. Le 17 octobre, un office des produits chimiques et pharmaceutiques est créé. Il doit constater les

quantités existantes de ces produits, évaluer leur production actuelle et développer leur production future. Maintenir les approvisionnements essentiels, en répartissant la pénurie, en augmentant les importations puis la production, tel est le problème de l'économie française.

- 8 La mise en place de cette économie de guerre est une nécessité pour tous les pays belligérants, bien que les mécanismes d'intervention ne se mettent pas en place en même temps. Elle émerge ainsi plus vite en Allemagne¹⁵. En France, une étape importante est franchie avec l'organisation, à partir de mai 1915, d'un secrétariat puis d'un ministère de l'Armement. Mais l'action de l'État se heurte aux nombreux recouvrements des compétences ministérielles ainsi qu'à la prolifération des commissions, services et comités interministériels¹⁶.

L'accélération de l'intervention de l'État et la guerre économique

- 9 À partir de 1916, l'intervention de l'État s'accélère. La réglementation du marché se fait plus stricte et une série de textes complète les mesures de restriction déjà édictées. Plusieurs lois générales sont ainsi promues qui limitent la liberté commerciale, arrêtent le libre jeu de la loi de l'offre et de la demande. Par la loi du 6 mai 1916, le Parlement confère ainsi au gouvernement le droit de prohiber par décret l'entrée des marchandises étrangères et d'augmenter les droits de douane pour les importations autorisées. Le ministère du Commerce intensifie les mesures de contrôle. Sous la direction d'Étienne Clémentel, il est devenu le centre d'élaboration des projets économiques du gouvernement pour l'après-guerre et la guerre économique, son souci principal. Il s'agit de s'emparer des marchés de l'ennemi, empêcher tout commerce avec les puissances centrales et libérer la France de sa dépendance envers les fournisseurs étrangers. À cet égard, la pratique du blocus dégagee à partir de 1915 est un véritable programme de guerre économique¹⁷ et place au premier plan des préoccupations diplomatiques une stratégie d'alliance fondée sur des considérations commerciales.
- 10 En 1916, d'une politique de contrôle de la contrebande, d'une guerre de défense nationale, les Alliés envisagent l'organisation d'une offensive économique et le terme de blocus se confond avec celui de guerre économique. Pourtant, si la doctrine est nettement définie en 1916, les moyens de sa mise en œuvre restent vagues car, dans l'hypothèse d'une guerre courte, rien n'a été prévu pour la conduite de ce type de lutte. Organisée au Grand Quartier général (GQG) du général Joffre dans un premier temps, la charge et la responsabilité de la question est, à partir de 1916, revendiquée peu à peu par le gouvernement. Au sein des nombreux organismes interministériels¹⁸ chargés de mener cette guerre économique et de proposer au gouvernement les méthodes et mesures qui doivent la soutenir, le département de la Guerre cherche à appuyer les solutions les plus conformes aux intérêts militaires : « *L'élaboration de la doctrine du département de la guerre sur les moyens d'arrêter le ravitaillement des pays ennemis et de ruiner leur commerce ou leurs finances, c'est-à-dire la direction de la guerre économique, appartient à l'EMA. Il est seul en mesure d'établir la concordance nécessaire entre la conduite des opérations de la guerre économique et celles de la guerre militaire. Aussi, le représentant du ministre au comité de restriction¹⁹ se doit-il de soutenir la doctrine élaborée à l'EMA* »²⁰.

- 11 Grâce aux renseignements et aux études qui émanent de la section de contrôle ²¹, l'EMA soutient ainsi la nécessité d'adopter une position plus stricte dans l'application des mesures de blocus.

Le constat d'un blocus inefficace

- 12 Au début de 1916, un an après les premières mesures de restriction et de prohibition ²², le blocus reste largement inefficace et ne représente guère qu'une menace. C'est le constat qui ressort des notes de Frédéric François-Marsal pour l'année 1916. Affecté en février 1915 au GQG du général Joffre, l'observateur est placé à la direction d'un service d'études économiques : « *L'importance croissante prise dans le conflit actuel par les questions économiques et l'aide que la lutte peut apporter à la guerre m'avaient amené à confier à un officier de mon état-major, le capitaine François-Marsal, la charge d'étudier tout ce qui touche à la réalisation du blocus de l'Allemagne et les moyens employés pour se ravitailler.* » ²³
- 13 En mars 1916, François-Marsal remarque que l'Allemagne semble vouloir donner une nouvelle intensité à l'idée du blocus de l'Angleterre, lancé pour la première fois en février 1915. L'étude de la presse allemande lui permet de souligner les deux conceptions différentes de la lutte économique suivies depuis le 2 août 1914 par les belligérants. Pour les Allemands « *les méthodes nouvelles échappent aux vieilles règles du droit international de la guerre maritime : tous les navires de commerce ennemis doivent être détruits et comme les Anglais arborent souvent le pavillon neutre, il se peut bien que par erreur quelques navires neutres aillent au fond de l'eau ; tant pis pour les neutres ; c'est à eux de veiller à ce qu'on n'abuse pas de leurs pavillons !* » ²⁴
- 14 Frédéric François-Marsal dénonce les lacunes d'un système qu'il juge cependant nécessaire et milite pour un durcissement du blocus, affirmant qu'avec plus de rigorisme, l'Allemagne n'aurait pas pu passer l'hiver 1915-1916. Se dessine ainsi une ligne dure qui tend à justifier l'intensification du blocus par les Alliés : « *Chaque fois que la France ou l'Angleterre laissent passer une cargaison de vivres à destination certaine ou probable de l'Allemagne, chaque fois que les gouvernements de l'Entente hésitent à jeter de suite dans la balance le poids de leur force financière pour faire le vide devant les achats des Allemands chez leurs voisins neutres producteurs de céréales, de bétail, de poisson, de graisses, ils prolongent sciemment la durée de la guerre et sacrifient la vie de quelques milliers de soldats.* » ²⁵

Le blocus effectif : l'exemple des listes noires

- 15 Le principe d'une politique effective du blocus s'affirme. La conférence économique de Paris en juin 1916 marque le début de la coopération interalliée dans le domaine de la guerre économique et le passage d'une guerre de défense nationale à une guerre d'offensive économique, comme en témoigne le discours inaugural de la conférence prononcé par le ministre du Commerce français, Étienne Clémentel : « *Nous sommes à l'origine de temps économiques nouveaux, qui permettent l'application de méthodes nouvelles, fondées sur le contrôle, la collaboration, et tout ce qui peut mettre de la cohésion dans la production. Si les Alliés savent mettre en pratique ces idées, ils auront défini un ordre de choses nouveau qui marquera une des étapes dominantes de l'histoire économique du monde.* » ²⁶

- 16 Les renseignements obtenus par le contrôle postal sur la vie commerciale et financière des pays ennemis permettent d'inspirer aux utilisateurs de la section de contrôle²⁷ des mesures de blocus effectif. L'établissement des listes noires, publiées par le ministère des Affaires étrangères mais préparées par l'EMA à partir de ces informations, va fournir au blocus l'une de ses armes les plus efficaces.
- 17 Complétant le décret du 27 septembre 1914 relatif à l'interdiction de commercer avec les sujets des Empires centraux, et celui du 7 novembre 1915 avec les sujets bulgares, la conférence économique de Paris prescrit l'inscription sur une liste spéciale des « *personnes, maisons de commerce et sociétés dont les affaires sont contrôlées par des sujets ennemis ou soumis à l'influence de l'ennemi* ». À la suite de la conférence, les listes noires revêtent ainsi un caractère officiel. Une organisation plus complète, rattachée au comité de restriction, procède à leur établissement méthodique avec l'aide d'une commission interministérielle dans laquelle est représenté le service du contrôle postal et télégraphique. Dès lors, ces listes peuvent être utilisées devant les cours des prises²⁸ et les tribunaux comme éléments d'information et commencement de preuves. Les inscriptions sur les listes sont effectuées après des enquêtes extrêmement détaillées confirmées par des recoupements nombreux, au moyen de renseignements émanant des agents et des services du contrôle postal et télégraphique. La première liste noire en France est publiée le 6 août 1916 dans le *Journal officiel*.
- 18 Dès janvier 1916, le ministre de la Guerre transmet au président du Conseil, ministre des Affaires étrangères, les idées directives de l'état-major au sujet de l'action à poursuivre par les Alliés contre la vie économique de leurs adversaires. Le général Gallieni estime, entre autres, qu'il y a lieu de pratiquer résolument une politique d'achats dans les pays neutres limitrophes des Empires centraux des produits recherchés par les ennemis, à la fois pour les en priver et pour créer des liens d'intérêts qui doivent faciliter un rapprochement politique. Paris comme Chantilly, le ministre de la Guerre comme le GQG ont la vision très nette des nécessités de l'heure. Gallieni comme Joffre, sans désespérer de la solution militaire de la lutte, orientent les efforts du gouvernement vers la guerre économique. Dans cette perspective, la pratique du renseignement économique doit soutenir l'offensive économique.

La pratique du renseignement économique militaire dans une perspective d'offensive économique

- 19 Né afin de répondre aux impératifs stratégiques de la guerre et à la nécessaire adaptation de l'économie aux nouvelles réalités, le renseignement économique militaire est avant tout le produit du régime d'exception. Ses pratiques sont légitimées de fait par le temps de guerre et le système fonctionne grâce à une censure mise en place pour les besoins de la défense nationale. Bénéficiant ainsi de vastes moyens, le système de renseignements économiques de l'EMA participe pleinement à l'offensive économique. Durant l'année 1916, c'est dans le cadre de la guerre des tranchées commerciales que s'élaborent de nouvelles méthodes. À travers deux projets, l'instrumentalisation des agences privées de renseignements commerciaux par l'État²⁹ est ainsi envisagée, afin de servir d'une part, la politique d'implantation de la France sur les marchés des pays neutres et d'autre part, le contrôle des entreprises travaillant pour les marchés publics.

- 20 Alors que la presse mène une campagne de revanche commerciale contre les produits allemands encore vendus en France, c'est dans le plus grand secret que la section de renseignements du 2^e bureau de l'EMA envisage la création d'un service commercial spécial, affecté au service de renseignements (SR) de Paris, pour recueillir des renseignements économiques³⁰. Divisé en deux sections, ce service doit utiliser l'organisation et les procédés de l'agence allemande *Schimmelpfeng*, saisie et administrée militairement pour l'occasion. Cette dernière, installée à Paris, avec de nombreuses succursales en Europe et en Amérique, est devenue le symbole des pratiques commerciales déloyales allemandes, notamment celle du *dumping* dénoncée par de nombreux spécialistes de la guerre économique. Edmond Théry, considéré alors comme le prophète de la guerre économique en France, analyse ses procédés dans son ouvrage, *Les problèmes économiques de la France*³¹ : « Quant un commerçant exportateur français lui demandait par exemple des renseignements sur une maison argentine qui désirait acheter tel ou tel article manufacturé français, l'agence donnait les renseignements mais avisait immédiatement les maisons similaires allemandes qui s'empressaient de faire à la maison argentine des offres à des prix sensiblement inférieurs à ceux demandés par la maison française ».
- 21 Il semble qu'à l'origine de ce projet se trouve être celui de Joseph Béha³², officier interprète affecté au service de renseignements de Belfort pour la durée de la guerre. Le 26 octobre 1915, cet agent se présente devant le chef de la section de renseignements du 2^e bureau de l'EMA et lui expose un projet d'organisation commerciale conçu en vue de se procurer des renseignements commerciaux sur l'ennemi et qui consiste à fonder, sous l'estampille officielle du 2^e bureau, une maison de commerce en Suisse qui devra assurer le monopole de fourniture de certaines matières d'origine allemande nécessaires aux divers services de la guerre ainsi que les transactions sur les mêmes matières avec des maisons de commerce françaises (grands magasins, etc.). Un intermédiaire installé à Bâle montera une maison de commerce dont les employés iront passer des commandes dans les centres producteurs d'Allemagne. À l'occasion de leurs déplacements, ceux-ci pourront se procurer des renseignements destinés au service de renseignements de Belfort. Ces marchandises seront introduites en France grâce à l'estampille officielle et sans certificat d'origine.
- 22 Le projet reçoit l'appui et la caution du chef de la section de contrôle du 2^e bureau de l'EMA, Jean Tannery : « Cette formule est en effet la seule qui puisse donner des résultats, la circulation étant impossible en Allemagne sans motif plausible ; et le commerce actif, avec opérations réellement conclues est le seul dont on puisse se servir (...). Au début, l'affaire pourrait être montée seulement en vue de recueillir des renseignements d'ordre économique utiles pour mon Service. On pourrait examiner ultérieurement s'il y a lieu d'y ajouter la recherche de renseignements militaires. »³³ Pourtant, la section de renseignements de l'EMA refuse de servir de base à l'organisation, notamment parce qu'elle repose sur des tractations interdites par la loi³⁴, mais précise toutefois « qu'elle l'utiliserait si elle était mise sur pied »³⁵. Après cette réponse, Béha disparaît. Quelque temps après, le SR de Belfort transmet à celui de Paris un projet qui, bien que différent de celui de Béha, s'en trouve néanmoins fortement inspiré.
- 23 En avril 1916, le lieutenant-colonel Goubet, chef du 5^e bureau de l'EMA, signe un rapport sur Joseph Béha dans lequel il revient sur le projet imaginé par l'agent : « Il se proposa d'envoyer en Allemagne des acheteurs suisses qui, en même temps que leurs marchandises, rapporteraient des renseignements. En lui-même le système proposé n'était pas

*mauvais mais en raison des lourdes fautes commises par M. Béha lui-même, il fut inapplicable. La première fut, qu'avant d'en avoir référé à ses chefs, il s'en ouvrit à un certain nombre de personnes appartenant à tous les mondes, brûlant ainsi le service auquel il songeait. La deuxième fut que la plupart de ses relations étaient plus que suspectes. Le système fut néanmoins consciencieusement étudié puis le général chef d'état-major général décida le 16 décembre 1915 qu'en raison des indiscretions commises, il ne pouvait être appliqué. »*³⁶

- 24 Quelques mois après cette affaire « Béha », le chef de la section de contrôle de l'EMA évoque la nécessité d'établir une coopération avec les agences privées de renseignements commerciaux. Dans une lettre du 4 juillet 1916, Jean Tannery³⁷ rend compte au chef d'état-major général, Graziani, d'un projet de collaboration qui pourrait être institué entre les agences privées de renseignements commerciaux et la section de contrôle, afin de pouvoir renseigner les différents services du ministère de la Guerre sur les entreprises françaises avec lesquelles ils sont amenés à travailler, notamment le sous-secrétariat d'État aux Munitions pour la passation de ses marchés. « *Il s'agit non plus seulement d'informations touchant directement la défense nationale mais de renseignements sur les moyens commerciaux ou financiers de ces maisons. Ces derniers sont de ceux que fournissent normalement aux particuliers, aux banques ou à l'État lui-même quand il juge bon d'y recourir (ce qui se fait sur une large échelle en Angleterre), les agences privées de renseignements commerciaux. L'une des plus sérieuses, l'agence Leblanc, a offert récemment ses services au ministère de la Guerre, son offre est appuyée par l'Office national du Commerce extérieur.* »³⁸ En effet, en juin 1916, le directeur de l'agence Leblanc fait œuvre d'un véritable patriotisme économique en offrant son aide à la section économique de l'EMA : « *Désireux de collaborer très étroitement et très discrètement aux multiples opérations de votre service, je me permets de mettre à votre disposition, à titre gracieux, mes archives sur Paris, la France et l'étranger, au nombre de plusieurs millions (...). Cette demande n'a d'autre but que d'aider la défense nationale dans tous ses travaux, même les plus ignorés.* »³⁹

Conclusion

- 25 À partir de 1916, le caractère offensif de la guerre économique s'affirme avec l'éventualité du maintien et de l'exploitation de cette lutte économique dans la paix future ; perspective soutenue par le ministère du Commerce, l'opinion publique et certains milieux d'affaires⁴⁰. La recherche et l'exploitation d'un renseignement économique spécifique par les militaires donnent à l'EMA et au ministère de la Guerre un moyen efficace d'orienter la conduite de la guerre économique.

NOTES

1. RENOUVIN (Pierre), *La Première Guerre mondiale*, Paris, PUF, 1965.
2. À l'origine, le régime d'exception est un régime militaire qui implique des mesures exceptionnelles : état de siège, moratorium, autorisation de prendre par décret les décisions

nécessaires à la défense nationale. Voir RENOUVIN (Pierre), *Les formes du gouvernement de guerre*, Paris, PUF, 1925.

3. DELEMER (Adolphe), *Le bilan de l'étatisme*, Paris, Payot, 1922.

4. BOURGET (Jean-Marie), *Gouvernement et commandement. Les leçons de la guerre mondiale*, Paris, Payot, 1930 ; BRUNEAU (Pierre), *Le rôle du haut commandement au point de vue économique de 1914 à 1921*, Paris, Berger Levrault, 1924.

5. SHD/DAT, 7 N 883, EMA, 2^e bureau, section économique, « Organisation des services de renseignements et d'études pour la guerre économique au ministère de la Guerre, Paris, 1^{er} mai 1918. »

6. GUELTON (Frédéric), « La naissance du renseignement économique en France pendant la Première Guerre mondiale », *Revue historique des armées*, 4/2000.

7. SOUTOU (Georges-Henri), *L'or et le sang. Les buts de guerre économiques de la Première Guerre mondiale*, Paris, Fayard, 1989, p. 141.

8. BARJOT (Dominique), « Les entreprises et la mobilisation industrielle durant les deux guerres mondiales : de l'échelle macroéconomique à l'échelle micro. L'exemple de l'Europe occidentale », à paraître dans les actes du colloque « La mobilisation de la nation à l'ère de la guerre totale, 1914-1945 : armer, produire, innover, gérer », DGA/CHÉAr/DHAr, 26, 27 et 28 octobre 2004.

9. BARJOT (Dominique) (dir.), *Industrialisation et sociétés en Europe occidentale du début des années 1880 à la fin des années 1960. France, Allemagne-RFA, Italie, Royaume-Uni et Benelux*, Paris, CNED/SEDES, 1997.

10. OLPHE-GAILLARD (Gabriel), *Histoire économique et financière de la France (1914-1918)*, Paris, Librairie des sciences politiques et sociales, 1923.

11. FONTAINE (Arthur), *L'industrie française pendant la guerre*, Publications de la Dotation Carnegie pour la paix internationale, PUF.

12. En 1913, les treize départements envahis ou situés dans la zone des combats, livraient 74 % de la production française de houille.

13. CARON (François), *Histoire économique de la France, XIX^e et XX^e siècles*, Paris, Armand Colin, 1981.

14. Le manque d'information de l'État concernant les réalités économiques résulte en partie de l'absence d'outils, notamment de celui de la statistique industrielle. Le problème est bien mis en évidence dans : DELEMER (Adolphe), *Le bilan de l'étatisme*, op.cit. et CARON (François), *La France des patriotes de 1851 à 1918*, Paris, Fayard, 1985.

15. REINACH (Théodore), *La législation économique allemande pendant la guerre*, Paris, Imprimerie nationale, 1916-1918.

16. RENOUVIN (Pierre), *Les formes du gouvernement de guerre*, Paris, PUF, 1925.

17. HARDACH (Gerd), *The First World War 1914-1918*, Londres, Allen Lane, 1977 ; FARRAR (Marjorie), « La politique française du blocus pendant la Première Guerre mondiale. Un exemple de guerre économique », *Revue d'histoire économique et sociale*, no 2, 1973.

18. COCHIN (Denys), *Les organisations de blocus en France pendant la guerre (1914-1918)*, Paris, Plon, 1926.

19. Le comité de restriction des approvisionnements et du commerce de l'ennemi, organisme pilier du blocus, est créé le 22 mars 1915 suite à une initiative du ministère des Affaires étrangères. C'est une commission interministérielle qui traite des questions « concernant la restriction des approvisionnements et du commerce de l'ennemi et l'achat éventuel en pays neutres des marchandises et matières premières utilisables par les forces armées ennemies. » Voir COCHIN (Denys), op.cit.

20. SHD/DAT, 7 N 883, note du 14 avril 1916 du colonel Valantin concernant le fonctionnement de la section de contrôle.

21. GUELTON (Frédéric), « La naissance du renseignement économique en France pendant la Première Guerre mondiale », art. cit.

22. Voir POMMEREUIL, *La guerre économique 1914-1918. Législation et réglementation douanière*, Poitiers, Librairie P. Oudin, 1918 ; FARRAR (Marjorie), « Le système de blocus suisse : les interactions de la diplomatie, de la stratégie et des priorités intérieures », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, volume XXI, 1974.
23. JOFFRE (maréchal), *Mémoires 1910-1917*, Paris, 1932.
24. SHD/DAT, Fonds Joffre, 14 N 24, service d'études économiques, dossier 9.
25. *Ibidem*.
26. Discours inaugural du 14 juin 1916.
27. Organisée le 10 janvier 1915 par un arrêté du ministre de la Guerre, Alexandre Millerand, la section de contrôle postal et télégraphique et de la contrebande de guerre est chargée de centraliser les renseignements obtenus sur la vie commerciale et financière ennemie. Elle est dirigée par Jean Tannery et relève du cabinet du ministre de la Guerre. En décembre 1915, lors de la création d'un 5^e bureau de l'EMA, spécialement chargé de l'information et de la propagande, elle lui est rattachée. Voir : BOURLET (Michaël), « La section économique du 2^e bureau de l'EMA pendant la Première Guerre mondiale », à paraître dans *Histoire du renseignement en Europe*, Vincennes, SHD.
28. Dans le cadre de la contrebande de guerre, une prise effectuée par une marine belligérante doit, afin de devenir effective, être validée par la décision d'une juridiction qui, en France, porte le nom de cour des prises. Voir le chapitre 9 « Le rôle du conseil des prises » par de Montardy, p. 197 à 203, COCHIN (D.), *Les organisations de blocus en France*, op. cit.
29. Voir à ce propos « Aux origines des pratiques modernes de renseignement économique : les agences privées », FORCADE Olivier, *De la censure politique pendant la Grande Guerre au renseignement d'État en France : l'autorité politique, les pouvoirs publics et le secret 1914-1939*, dossier en vue de l'obtention de l'habilitation à diriger les recherches présenté sous la direction du professeur G.-H. Soutou, Université Paris IV-Sorbonne, septembre 2005, volume 1, *Les services spéciaux militaires, le renseignement et l'Etat en France de 1919 à 1939*, p. 244 à 256.
30. SHD/DAT, 7 N 887, EMA, 2^e bureau, section de contrôle, dossier 11 : « Organisation d'une combinaison commerciale rattachée à la section de renseignements ».
31. THERY (Edmond), *Les problèmes économiques de la France*, Paris, Belin, 1916. Économiste de formation, rédacteur en chef de la revue *L'Économiste européen*, le lieutenant-colonel Théry est également le représentant du ministère de la Guerre au comité de restriction des approvisionnements et du commerce de l'ennemi.
32. Ingénieur constructeur civil né le 26 octobre 1874 à Thann dans le Haut-Rhin, Joseph Béha s'engage le 21 novembre 1914 à la mairie de Besançon pour la durée de la guerre. Il est alors mis à la disposition du service de renseignements de Belfort en qualité d'interprète stagiaire puis rejoint le service de renseignements de Thann. Le 30 juin 1915, il est nommé officier interprète de 3^e classe. À partir de septembre 1915, il est employé par la section de renseignements du 2^e bureau de l'EMA en tant qu'agent de renseignement économique. Il est alors chargé de recruter des agents par la Suisse. C'est au moment de la création du 5^e bureau de l'EMA que le projet de Béha est mis au point et doit devenir une annexe de la section de contrôle. Écarté par le 5^e bureau à la suite de ce qui est devenu « l'affaire Béha », il est affecté, comme interprète, au camp de Barcelonnette, dans les Alpes, à partir du 10 avril 1916. Il est considéré comme le premier engagé volontaire alsacien de la guerre car, bien que son engagement régulier ne date que du 21 novembre, sa prise de service dans l'armée française remonte au 28 juillet 1914, date à laquelle il se met spontanément à la disposition du colonel Andlauer, alors chef du service de renseignements de Belfort. Voir dossier personnel de Joseph Béha, SHD/DAT, 5Ye 36 724.
33. SHD/DAT, Fonds Moscou, 7 N² 2230, section de contrôle, Paris, le 15 novembre 1915, « note pour le chef de cabinet ».
34. Le décret du 27 septembre 1914 interdit en effet aux Français tout commerce avec les sujets ennemis.

35. SHD/DAT, 7 N 887, EMA, 2^e bureau, section de renseignements, 2 décembre 1915, « rapport sur le projet Béha ».
36. SHD/DAT, dossier personnel de Joseph Béha, 5 Ye 36 724, note du lieutenant-colonel Goubet au sujet de M. l'officier interprète de 3^e classe Beha, détaché du service de renseignements de Belfort, Paris, 16 avril 1916.
37. BOURLET (Michaël), « Jean Tannery (1878-1939), à l'origine de la guerre économique », *Guerres mondiales et conflits contemporains*, n° 214, 2004, p. 81-95.
38. SHD/DAT, 7 N 887, note de Jean Tannery, chef de la section de contrôle du 5^e bureau de l'EMA, pour le chef d'état-major général, Paris, le 4 juillet 1916.
39. DAT/SHD, 7 N 887, lettre du directeur de l'agence Leblanc à Jean Tannery, juin 1916. L'Office commercial Leblanc est fondé à Marseille en 1958.
40. SOUTOU (Georges-Henri), *L'or et le sang*, *op.cit.*, p. 191.
-

RÉSUMÉS

Durant la Première Guerre mondiale, afin de permettre l'application d'un programme de guerre économique progressivement défini à partir de 1915, de nouveaux instruments de guerre doivent être envisagés. Créée pour les besoins de la défense nationale et légitimée dans le cadre du régime d'exception, la pratique du renseignement économique militaire contribue ainsi à l'élaboration des mesures de blocus économique des puissances centrales par les alliés. Elle se transforme, à partir de 1916, en outil permettant aux partisans de l'offensive économique d'orienter la conduite de la guerre économique en ce sens.

Military-economic intelligence from 1916: strategic imperatives and war economics. During the First World War, in order to permit the application of a programme of economic warfare that became progressively more sharply defined from 1915 onwards; new tools of war had to be thought up. Military-economic intelligence was created to meet the needs of national defence, and given legitimacy by the wartime context of 'exceptional measures'. Its conduct and implementation contributed to the formulation of the blockade measures that the Allies set in place around the Central Powers. And from 1916 onwards, military-economic intelligence came to be transformed into an instrument that enabled partisans of the economic offensive to channel the conduct of economic warfare in this direction.

INDEX

Mots-clés : économie de guerre, Première Guerre mondiale, renseignement

AUTEUR

EMMANUELLE BRAUD

Officier rédacteur au département Terre du Service historique de la Défense, elle est titulaire d'un DEA d'histoire économique contemporaine et prépare un doctorat à l'université Paris IV-

Sorbonne, sous la direction de Dominique Barjot, concernant le renseignement économique militaire en France pendant la Première Guerre mondiale.